

> Intitulé de l'emploi

Directeur chargé d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le directeur chargé de la section d'enseignement général et professionnel adapté du collège, sous l'autorité du chef d'établissement, assure l'organisation et la coordination des actions pédagogiques mises en œuvre par l'équipe enseignante. Il est garant de la cohérence d'ensemble du projet de la SEGPA.

> Activités principales

- Impulsion du projet de la SEGPA, parties intégrantes du projet d'établissement
- Organisation pédagogique de la SEGPA à partir des moyens d'enseignement alloués par le vice-rectorat
- Animation pédagogique d'une équipe pluridisciplinaire selon les orientations nationales et académiques
- Organisation et animation des réunions de concertation et de synthèse entre les enseignants intervenant en SEGPA
- Organisation et planification des stages des élèves en milieu professionnel
- Conduite et transmission des bilans annuels aux familles et, lors d'une révision d'orientation, à la commission d'orientation
- Participation aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Liaison avec les autres établissements et suivi du devenir des élèves

> Compétences requises

Savoir :

- Système scolaire en Nouvelle-Calédonie et programmes en vigueur
- Textes en vigueur dans le domaine de l'adaptation scolaire des handicapés (ASH) et de la gestion de la grande difficulté
- Filières d'enseignement professionnel et carte des formations professionnelles en Nouvelle-Calédonie
- Techniques de gestion des conflits

Savoir-faire :

- Répartir des moyens d'enseignement (dotation horaire globale) et construire des emplois du temps
- Conduire et animer des réunions
- Constituer un réseau d'établissements (SEGPA, ...) et rédiger une convention de partenariat entre établissements
- Fédérer une équipe d'enseignants aux statuts divers (professeurs de collège, professeurs d'écoles spécialisées...)
- Coordonner les actions de l'ensemble du personnel autour d'une finalité commune : permettre aux élèves de construire leur projet personnel de formation et les conduire vers une formation correspondant à leurs compétences et à leurs aspirations

Comportements professionnels :

- Sens de l'écoute
- Pondération
- Grande disponibilité
- Loyauté, devoir de réserve et discrétion professionnelle

> Conditions particulières d'exercice

- Issu généralement de l'enseignement adapté

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Transfert de compétences à la Nouvelle-Calédonie en matière d'éducation du second degré

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Directeur d'école
- Chef d'établissement scolaire
- Directeur d'internat